

20230330-A0542-SDIS Nord



Le Directeur,
Chef du Corps Départemental,

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville
Place du Général de Gaulle
59283 RAIMBEAUCOURT

SPRS5/AF/CP/URB/23/09

Affaire suivie par : **Adjudant-chef Alexandre FRANCOIS**

☎ : 03.27.08.61.15

Courriel : prevision.g5@sdis59.fr

Lille, le **24 MARS 2023**

OBJET : ARRET PROJET (RAIMBEAUCOURT)

Suite à la communication de l'arrêt projet de la commune, j'ai l'honneur de vous communiquer les observations suivantes :

- dans les différents règlements de zone, le principe d'accessibilité des secours publics indiqué dans l'article R111-5 est bien repris.
- un plan faisant figurer l'ensemble des Points d'Eau Incendie (PEI) en adéquation des PEI connus par le SDIS a été intégré dans les annexes.
- d'une manière générale et à défaut d'un Schéma Communal de DECI, le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie approuvé par l'arrêté préfectoral du 27 avril 2017 doit être respecté. Il paraît utile que ce point soit évoqué dans une annexe du PLU.

Pour le Directeur Départemental et par délégation
Le Chef du Groupement Prévision,

Vu L


Lieutenant-colonel Benoit MARTIN

Copie :

- DDTM du Nord SEPAT/ UAT/GVD 62 Boulevard de Belfort CS 9007 59042 LILLE Cedex